

VEYRE & PROTECTIONS^{mag}

N°101
NOVEMBRE-DECEMBRE 2017

Un numéro 100% dédié aux réseaux

HOMKIA
L'OUVERTURE SUR VOTRE CONFORT

- FENÊTRES
- PORTAILS - CLÔTURES
- PORTES - VOILETS
- STORES - PERGOLAS
- PORTES DE GARAGE
- ISOLATION

“ Prenez HOMKIA BOOSTER ! ”

Donne de l'Energie #
Optimise vos Performances #
Vitalise votre Croissance #

HOMKIA BOOSTER
Goût Pêche
Plénin de sucre

- Vitamine H
- Calcium pour grandir
- Action effervescente

www.homkia.fr / devenez-concessionnaire

HOMKIA

Contact : inforeseau@homkia.fr 0 800 61 60 60 Service & appel gratuits

PAGE 10



Nouvelle stratégie pour Reynaers Aluminium qui réactive son réseau

PAGE 12



Un nouveau réseau BtoB lancé par Sapa

PAGE 14



Convention Aluminiers Agréés Technal : l'excellence en objectif

PAGE 17



Nouvelle stratégie pour Grandeur Nature qui s'ouvre aux produits de l'habitat

Posez votre question, un **expert en assurances** y répondra. Tel est le fonctionnement des plus simples de cette rubrique que nous proposons à nos lecteurs en partenariat avec le **Cabinet Seiler**, expert en assurances et spécialisé dans les domaines du vitrage et de la menuiserie.



www.groupeseiler.com

L'assurance des pertes d'exploitation

LA QUESTION DE NOTRE LECTEUR

Question de Benoît H. (gérant de concession) :

« L'assurance des pertes d'exploitation est-elle réellement nécessaire pour les entreprises du bâtiment dont l'essentiel de l'activité se situe hors des locaux de l'entreprise ? »

LA RÉPONSE DE L'EXPERT

Il faut tout d'abord rappeler le principe de l'assurance des Pertes d'exploitation, dont l'objet est de remettre, autant que possible, l'entreprise assurée dans la situation qui aurait été la sienne **en l'absence de sinistre**.

Lorsque l'on parle de sinistre il faut savoir quels sont les événements indemnisables qui peuvent beaucoup varier d'un assureur à un autre.

Rappelons l'essentiel :

- Dommages causés par incendie, explosions, dégagement de fumées, chute de la foudre, choc ou chute d'objets divers, tempêtes, grêle, neige ;
- Dommages causés par l'eau et autres liquides, gel ;
- Attentats, actes de vandalisme, de terrorisme, de sabotage ;
- L'effondrement des biens objets de l'assurance ;
- Autres événements non rappelés ci-dessus (assurance tous risques sauf) ;
- Vol, bris de matériel ou de machines ;
- Bris ou défaillance accidentelle de matériel ou de machines y compris informatique.



À l'énoncé de ces événements nous voyons bien que ne sont pas seulement concernées les pertes consécutives à un événement se produisant au siège de l'entreprise ou dans ses ateliers, mais également sur les chantiers, **pour autant que le contrat ne limite pas ses garanties aux seuls lieux d'exploitation habituelle**. Il faut donc être vigilant et bien se faire confirmer par écrit ces dispositions qui sont loin de vos chantiers dans la plupart des contrats des assureurs.

Quelles conséquences sur les résultats de votre entreprise si une façade posée sur un chantier mais non encore livrée au maître d'ouvrage est endommagée par un incendie ou saccagée par un acte de vandalisme, si le contrat d'assurance a omis cette précision ?



Il existe aussi d'autres dispositifs permettant de sécuriser l'activité de votre entreprise :

- Assurance des conséquences d'un sinistre survenant chez un de vos clients important annulant une commande ou dans l'impossibilité de faire de nouvelles commandes le temps de recouvrer une activité normale ;
- Assurance d'un même événement se produisant chez un fournisseur essentiel pour réaliser certains chantiers avec des produits spécifiques difficilement trouvables ailleurs ;
- Impossibilité d'accès ou interdiction d'accès suite à décision administrative et résultant d'un événement assuré ;
- Demande de pénalités de retard d'un de vos clients suite à une impossibilité de respecter des délais contractuels consécutifs à un des événements assurés.

Alors s'adresser à un professionnel qualifié devient une exigence capable d'éviter de s'entendre dire :

« Désolé, ce n'est pas assuré ». ■

Envoyez votre question à :
expert@verreetprotections.com

Nous y répondrons dans la prochaine édition de Verre & Protections (nb : votre anonymat sera préservé)

DEPUIS 50 ANS L'ASSUREUR AU SERVICE DE VOS PROFESSIONS



Près d'un **millier d'entreprises** réparties essentiellement en France et en Europe, nous font confiance pour assurer la gestion de leurs risques d'assurances.

Quel que soit votre métier, vous trouverez auprès du Groupe SEILER, grâce à l'expertise technique de nos équipes, la solution d'assurance **adaptée à vos besoins** et un **budget négocié** au mieux de vos intérêts.

NOUS VOUS PROPOSONS :

- ✓ **L'analyse et l'audit de vos risques**
- ✓ **La conception et l'élaboration des garanties**
- ✓ **La négociation avec les assureurs**
- ✓ **L'assistance et la défense de vos intérêts lors d'un sinistre**
- ✓ **La mise en place d'actions préventives**
- ✓ **Le suivi de votre Budget Assurance**



Contacts : Claude et Emmanuel Seiler
Tél. : +(33) 1 44 24 19 19

